

à la deuxième étape et s'inscrirait dans le cadre d'un accord sur l'interdiction absolue et la suppression des armes atomiques. (8) Mise en œuvre d'un programme d'inspection aérienne dans une partie de l'Europe centrale et dans des secteurs sensiblement égaux de la Sibérie orientale et de la partie des États-Unis située à l'ouest du Mississipi.

Entre la présentation du projet soviétique et celle de la réponse de l'Ouest, détaillée et complète, voici en quoi ont consisté, pour une bonne part, les négociations du Sous-Comité: exposé des principes sur lesquels s'appuie la position occidentale, présentation par les quatre puissances, en groupe ou séparément, de propositions portant, entre autres, sur les explosions nucléaires et l'inspection aérienne, et examen des dernières propositions soviétiques.

Le 6 mai, le représentant du Royaume-Uni a déposé un mémoire proposant, à l'égard des expériences d'armes nucléaires, l'adoption des mesures suivantes, en trois temps: 1° enregistrement préalable des expériences, comme l'ont proposé le Canada, le Japon et la Norvège à l'Assemblée générale, avec surveillance internationale restreinte; 2° création d'un groupe de spécialistes chargés d'étudier les modes de restriction et de contrôle des expériences; 3° cessation des expériences à la suite de l'interdiction de toute production de matières fissiles pour fins d'armements, dans le cadre d'un accord général de désarmement.

Le 14 juin, le représentant soviétique a présenté une proposition relative à la suspension des expériences nucléaires³, proposition que MM. Boulganine et Khrouchtchev avait déjà fait connaître au cours d'un voyage en Finlande. Le plan soviétique prévoyait, pour une période de deux ou trois ans, la suspension des essais d'armes atomiques, sous la surveillance d'une commission internationale qui relèverait du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et l'établissement de postes de contrôle sur les territoires du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique ainsi que dans l'océan Pacifique.

Le 2 juillet, une déclaration des quatre puissances sur les expériences d'armes atomiques a été soumise au Sous-Comité, en réponse à la proposition soviétique. Dans cette déclaration, l'Ouest notait avec satisfaction l'acceptation par l'Union soviétique, de la nécessité d'établir des postes d'inspection pourvus des instruments scientifiques, du matériel et des installations nécessaires au contrôle et au repérage des expériences d'armes nucléaires. Il acceptait en principe le projet soviétique, sous réserve d'un accord précis relatif aux données suivantes: la durée et les étapes du plan, l'installation des postes de contrôle nécessaires, le rapport existant entre cette mesure et les autres clauses d'un accord de première étape, y compris les réductions de début des forces armées et la cessation de toute production de matières fissiles à des fins d'armements. Les quatre puissances proposaient, en outre, qu'un groupe de spécialistes se réunisse en vue de l'établissement d'une méthode d'inspection tandis que le Sous-Comité poursuivrait l'étude du rapport qui existe entre la suspension des expériences et les autres mesures de désarmement.

Au cours des débats qui ont suivi, relativement au désarmement sur le plan nucléaire, les représentants de l'Occident ont fait connaître qu'ils appuyaient la proposition des États-Unis visant à faire cesser la production de matières fissiles à des fins d'armements. Ils se sont aussi montrés disposés à accepter une formule comportant une renonciation conditionnelle à l'usage des armes nucléaires. Le représentant de l'Union soviétique s'en est tenu, pour sa part, aux propositions mises de l'avant le 30 avril par son gouvernement.

³ Voir Annexe III.